



## Conférence environnementale 14 et 15 septembre 2012

### Compte rendu de la CGPME

Le « produit de sortie » de la conférence : une feuille de route qui engage le gouvernement et lui seul faisant apparaître les mesures annoncées, les chantiers identifiés et les points de désaccord.

5 tables rondes sur lesquelles la CGPME avait mandaté 15 représentants :

- Les fédérations représentées : CNPA, FIEEC, Foire, salons et congrès, FEDEREC, FEP, ANIA, Plasturgie, FPS, CICF,
- 1 territoire présent : CGPME Aquitaine

Les postulats défendus par la CGPME : Les TPE-PME, véritables leviers d'action

- **Développer une politique de l'incitation et éviter toute politique de sanction**
- **Éviter le « tout réglementaire »**
- **Garantir la sécurité juridique des entreprises par la stabilité et la visibilité des textes**
- **Prévoir des études d'impacts préalables**
- **Favoriser les démarches volontaires, en les associant à une valorisation des entreprises exemplaires**
- **Neutralité fiscale**

### Table ronde : Préparer le débat sur la transition énergétique

Ministres : D. Batho, A. Montebourg  
Facilitateur : L. Tubiana

#### 1. Définition des enjeux du débat national :

Le gouvernement a annoncé la présentation au Parlement d'une loi de programme sur l'énergie. Le premier thème de cette table en était donc la préparation (conditions de la réussite de ce débat, grandes questions à mettre en discussion, périmètre des sujets en débat et conditions de la transition énergétique sur le plan industriel, social, environnemental et territorial, grands enjeux à prendre en compte).

Sur ce grand débat, la CGPME a soutenu les points suivants :

- la transition énergétique doit servir l'industrie française et plus particulièrement les PME/PMI,
- développer une politique de l'incitation en évitant la politique de sanction,

- mettre les utilisateurs des énergies au cœur de l'action en leur donnant les informations nécessaires au bon usage de leurs énergies,
- trouver des financements (tiers investisseurs) adaptés aux solutions de gestion active,
- importance de l'avenir des filières sur les énergies renouvelables : coût de l'énergie, stabilité juridique des mécanismes de tarif de rachat ou sur le financement.

#### Les propositions retenues :

- **le débat se fera à partir des besoins en énergie** et non de la demande ;
- le mix énergétique devra prendre en compte la décision du Président de la République de **réduire à 50% notre dépendance au nucléaire à partir de 2025** (fermeture de Fessenheim)
- **les énergies renouvelables devront prendre le relais avec une politique à court terme, moyen terme (2025) et long terme (2050)**
- **Le financement de ces projets devra faire l'objet d'une véritable réflexion : BPI et grand emprunt.**
- L'innovation et le réalisme économique devront être au cœur des réflexions lors de ce débat

A noter : volonté du gouvernement de territorialiser les débats tout en prenant en compte les TPE-PME (emploi non-délocalisable).

« Il n'y aura pas de prise de décision sans risque, les conclusions de ce débat engageront donc toute la société française ».

#### La méthodologie d'organisation du débat :

Des scénarios devront être élaborés pour nourrir la réflexion de ce débat ; ils seront fournis par le gouvernement et les acteurs devront y apporter leurs contributions. Ce débat devra intervenir dans la durée, que ce soit avant comme après l'adoption de la loi.

Enfin, cette réflexion, qui devra se situer au niveau européen, interviendra selon les modalités suivantes :

- **création d'une commission nationale du débat sur la transition énergétique** dans laquelle devrait figurer les parties prenantes présentes dans la gouvernance à 5.

S'y ajouteront un collège de parlementaires et deux comités : un pour les entreprises énergétiques et l'autre pour les citoyens.

- **territorialisation des débats** : elle devra prendre en compte les TPE-PME et leur compétitivité.

## 2. Les mesures d'urgence:

### Sur l'amélioration de l'efficacité énergétique :

Nombre d'acteurs ont insisté sur le fait que la rénovation thermique n'est pas suffisante et qu'il faut parler **de rénovation énergétique**.

La CGPME a demandé :

- d'éviter le tout réglementaire notamment pour les bâtiments tertiaires pour lesquels la CGPME demande des mécanismes d'incitation
- de former les chefs d'entreprises et les salariés à faire un bon usage de l'énergie pour en diminuer la consommation
- d'adapter les financements aux TPE-PME pour les petits projets
- de développer les réseaux intelligents

Pour le gouvernement, l'urgence est :

- de maintenir le plan bâtiment Grenelle,
- de poursuivre la formation des entreprises,
- de lutter contre la précarité énergétique dans les logements les moins isolés,
- de mettre en place le mécanisme du tiers investisseur : un tiers prendra en charge une partie ou la totalité des travaux de rénovation thermique. Il se rémunérera sur les économies d'énergie obtenues grâce à l'amélioration de la performance énergétique du logement.

### Sur les filières industrielles liées aux énergies renouvelables

Le secteur du photovoltaïque en France a connu un moratoire fin 2010 qui a mis la filière en état d'arrêt. Aujourd'hui, les obligations administratives et les modifications des tarifications de rachat de l'électricité s'accumulent et ne permettent pas aux entreprises d'investir.

La CGPME a demandé de prendre en compte l'importance des PME-PMI dans ce secteur, la stabilisation de la réglementation et la suppression de la fixation trimestrielle des tarifs de rachat. Les représentants la CGPME ont également souligné la dimension territoriale de ce dossier avec l'implantation forte de nos entreprises dans les territoires.

Le gouvernement veut développer une véritable politique industrielle des énergies renouvelables : cadre réglementaire stable, simplification des procédures administratives. Un soutien aux réseaux de chaleur, à la biomasse ou la géothermie a été annoncé par le Premier Ministre.

La nouvelle Banque Publique d'Investissement (BPI) sera la « banque de la transition énergétique tournée vers les entreprises ». Elle pourrait financer les demandes de garanties financières et le doublement du montant du livret développement durable pourrait aussi être la solution pour financer les TPE-PME.

**La question de la réforme de la Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) a été abordée.**

## Table ronde : Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité

Ministres : C. Duflot, S. Le Foll, V. Lurel

Facilitateur : G. Bœuf

La question de la biodiversité est le **second thème prioritaire** de la Conférence environnementale (après l'énergie), pour le gouvernement. **Ce sujet doit faire l'objet d'une loi-cadre qui sera présentée au Parlement courant 2013.**

Lors de cette table ronde, la CGPME a souligné deux points :

- la **nécessité de sensibiliser et d'informer les TPE-PME** des enjeux de la biodiversité. Mal appréhendé dans leur quotidien, ce thème est peu compris et donc mal intégré dans la stratégie de nos petites et moyennes entreprises. Mais le volontarisme est présent dans nos entreprises, il est donc important de les accompagner sur cette voie ;
- il est important **d'intégrer les TPE-PME dans la gouvernance des outils de la biodiversité**, si l'on veut les inciter à s'y investir davantage.

Lors de débats particulièrement experts et nourris par les ONG et les syndicats de salariés, nombreux sont les points qui ont été évoqués. Parmi ceux-ci, ont été notamment retenus (pas consensus sur tous les points) :

- l'importance de la Stratégie Nationale de la Biodiversité comme volet environnemental de la Stratégie Nationale du Développement Durable,
- la **création d'une agence nationale de la biodiversité** (sur le modèle de l'ADEME),
- le développement des sciences participatives par secteurs professionnels,
- **l'arrêt de l'artificialisation des sols : objectif zéro artificialisation des sols net à 2025 (la CGPME a demandé une étude d'impacts)**,
- le développement des filières de génie écologique,
- **la territorialisation du débat.**

Par ailleurs, des débats sont intervenus sur la question de la trame verte et bleue (TVB) et sur son opposabilité par rapport aux documents d'urbanisme. C. Duflot a indiqué que ce point devait être clarifié et que des textes seraient pris avant la fin de l'année pour mettre en œuvre ces TVB.

**Une loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisation sera présentée courant 2013**, dans laquelle les questions de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain seront être intégrées.

Enfin deux groupes de travail sont annoncés :

- un groupe de travail sur la préfiguration de l'agence nationale de la biodiversité,

- un groupe de travail sur les outils liés à l'étalement urbain et la préparation de la loi sur l'urbanisme.

## **Table ronde : Prévenir les risques sanitaires environnementaux**

Ministres : M. Touraine, G. Fioraso, G. Garot

Facilitateur : A. Buzyn

La problématique de santé environnement doit concilier à la fois les aspects sanitaires et la recherche. Le Plan national santé Environnement (PNSE 2) a largement été reconnu comme un plan positif, structurant, et ayant eu le mérite de mettre en place des groupes de suivi, des propositions d'action, des outils, mais il est aussi ressorti la nécessité de passer par une étape d'évaluation, afin de définir les futures priorités (la CGPME a souligné la nécessité d'un bilan pour engager une réflexion éclairée sur les objectifs du futur PNSE 3).

La nature même du champ « santé – environnement » a conduit la réflexion sur l'importance d'un portage interministériel plus prononcé en raison de la multiplicité des acteurs impliqués.

**La notion de territoire**, tant pour l'évaluation du PNSE 2 que pour la mise en œuvre des actions au niveau local, **devra davantage être prise en compte dans toutes les décisions.**

Le thème santé-environnement devra avoir une approche plus large, intégrée et transversale en laissant toute sa place à la **santé au travail**. Ce point évoque notamment la notion de multi-expositions dans la vie : exposition environnementale et exposition au travail, le problème des normes et des seuils qui sont divergents et donc la nécessité d'avoir cette approche globale de la santé.

Toutes les parties ont souligné l'importance de **développer la formation et l'enseignement, tant au niveau des professionnels de santé, qu'au niveau scolaire**, mais plus largement au niveau de tous les secteurs de la société, et en particulier aux architectes et aux urbanistes, afin de les sensibiliser sur les questions environnementales.

Autre sujet important pour le gouvernement : les risques émergents : ont été listés **les perturbateurs endocriniens, et notamment le Bisphénol A ; mais également les nanomatériaux, les pollutions chimiques, ainsi que la qualité de l'air intérieur, de l'air extérieur, la qualité de l'eau, les lignes à très haute tension. Le problème des déchets et de leurs conséquences sanitaires** qui a apparemment une très forte implication pour les collectivités territoriales a été ajouté à cette liste.

S'agissant du Bisphénol A, le Premier ministre a précisé dans son discours que le gouvernement soutenait la proposition de loi de G. Bapt interdisant de BPA. Il a de plus indiqué que « *les produits de substitution devront avoir fait la preuve de leur innocuité* ».

La table ronde a prévu 3 groupes de travail, respectivement sur les perturbateurs endocriniens, sur les nanomatériaux et le problème des déchets.

La CGPME a rappelé que l'industrie s'était saisie de la question du bisphénol A dans une démarche de progrès, mais que nous avons aujourd'hui de réelles contraintes technologiques. La santé des consommateurs étant la priorité des industriels.

Enfin, le sujet de **l'expertise dans sa dimension pluraliste, et indépendante** et revenu à plusieurs reprises.

En particulier il a été discuté du **statut de l'expert, du statut des lanceurs d'alertes**, et ceci à fait l'objet d'un débat assez contradictoire.

La CGPME a demandé que soient fiabilisées les études préalables d'évaluation des risques épidémiologiques, ainsi que la réalisation d'études d'impacts préalables pour toute disposition nouvelle ou modification de la législation en cours.

La Confédération a proposé de redéfinir le processus d'expertise scientifique en cohérence avec les expériences dans les autres pays européens :

- Identifier et définir les phases pour une expertise efficace,
- Pluralité et transparence de l'expertise,
- Mettre autour de la table toutes les parties prenantes et prévoir le principe du contradictoire
- Rôle et responsabilité de chaque acteur (experts, contradicteurs...)
- Réaffirmer le rôle de l'État comme autorité compétente dans la prise de décision et la défense de l'intérêt général
- Nécessité d'une procédure unique de déclaration des conflits d'intérêt
- Faire remonter les bonnes pratiques en termes de concertation

La question de la **dimension européenne a également été évoquée aussi bien au plan réglementaire**, que sur la nécessité de l'organiser pour la recherche.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur la question de la santé au travail : seuils d'exposition aux maladies professionnelles, protection des salariés, **rôle étendu des CHSCT à l'environnement**, poids plus important donné aux représentants des salariés. Sur ces sujets, la CGPME a rappelé qu'elle souhaitait que ces questions soient renvoyées aux partenaires sociaux et à une saisine du gouvernement.

Enfin l'ensemble des participants ont souligné la qualité des travaux de l'ANSES.

### **Table ronde : Financement de la transition et fiscalité écologique**

Ministres : F. Pellerin, P. Canfin, J Cahuzac  
Facilitateur : T. Wahl

Cette table ronde, initialement centrée sur la fiscalité, a été finalement élargie aux questions de financement de la transition énergétique.

Lors de cette table ronde, les débats ont porté beaucoup sur la méthode et les principes, renvoyant à des commissions ad hoc le soin de détailler les mesures ou évolutions à prendre. FNE a insisté sur la faible part de pression fiscale écologique en France.

Le sentiment est que beaucoup d'organisations rêvent du grand soir fiscal où toute la fiscalité serait remise à plat avec une nouvelle distribution de la pression fiscale: personne ne veut s'engager uniquement sur la fiscalité écologique.

Un livre blanc sur le financement de la transition écologique est en cours de rédaction (rendu prévu fin 2012).

Pour la CGPME :

- Cette réflexion doit se faire dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité en France
- neutralité fiscale : réforme à pression fiscale constante (réflexion en lien avec la diminution du coût du travail)
- une fiscalité affectée (finalité écologique).

Dans son discours de clôture, le Premier ministre a indiqué que la France devait rattraper son retard en la matière, vis-à-vis de l'Union européenne. Il a également souligné que la transition vers une véritable fiscalité écologique ne devait pas se faire « *ni au détriment des ménages modestes ni des entreprises* ».

Quelques propositions ont été faites pour le prochain projet de loi de finances de l'automne comme :

- **l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) portant sur les polluants atmosphériques;**
- la **baisse progressive des taux de défiscalisation des agrocarburants** à compter de 2014, jusqu'à leur extinction, au 31 décembre 2015 ;
- **l'augmentation du niveau du malus automobile**, « *en cohérence avec les engagements européens* » et une **diminution de cinq grammes de CO2 par kilomètre du seuil de ce malus** ;

La question de l'extension du bonus/malus à d'autres produits et la fiscalité carbone seront intégrées aux réflexions à venir. S'agissant de la fiscalité carbone, le Président de la République avait indiqué en introduction de la Conférence qu'il reprendrait la proposition d'une contribution carbone aux frontières de l'Europe.

Enfin, le Premier ministre a indiqué qu' « ***un groupe permanent de concertation constitué des parties prenantes de la conférence environnementale et des acteurs concernés donnera son avis sur toute mesure de fiscalité écologique. Il devra également être force de proposition.*** ».

Deux groupes de travail devraient être mis en place sur la fiscalité et la transition écologique.

## Table ronde : Améliorer la gouvernance environnementale

Ministres : M. Sapin et M. Lebranchu et F. Cu villier

Facilitateur : D. Lebègue

De nombreux sujets ont été abordés lors de ces deux journées.

Sur l'évolution des instances de concertation nationales et locales :

Il y a eu un **soutien unanime au thème de la gouvernance s'appuyant sur les trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnement**. L'articulation entre les instances existantes doit être accentuée pour qu'elles puissent mieux dialoguer. **Le trop plein de réglementation doit aussi être revu pour simplifier les règles en vigueur**.

Les points à améliorer se sont concentrés sur l'accès à l'information et sur la sensibilisation des acteurs ainsi que sur la formation initiale et continue.

Le Conseil national du Développement Durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE) change d'intitulé pour devenir le Conseil de la transition écologique (CTE).

Sur l'engagement d'une nouvelle étape en matière de RSE :

Les points de convergence de cette table ronde :

- la gouvernance à 5 est retenue, à laquelle s'ajoute le collège « parlementaires » ;
- la mise en place d'un **plan national de promotion de la RSE** ;
- la mise en place d'une plateforme RSE demandée par la CGPME, Medef, certains syndicats de salariés et ONG ;
- l'information sur la RSE doit s'ouvrir y compris avec aux autres collèges que les partenaires sociaux ;
- **mettre en place des Engagements Sectoriels Responsables (ESR)** (cf. labellisation des entreprises responsables). Ils doivent être volontaires et se faire au rythme des entreprises, en lien étroit avec les branches professionnelles ;
- intégrer la RSO : responsabilité sociétale des organisations ;
- tenir compte de la relation donneurs/sous-traitants (achats responsables).

Sur la question de la décentralisation, la CGPME a fait valoir la nécessité de transférer les moyens financiers aux collectivités territoriales qui auraient des missions renforcées, à la seule condition d'une pression fiscale constante.

**Les points de divergence se sont concentrés sur la question de l'article 225 et son décret d'application**, trois points de vue ont été débattus :

1. Démarrer l'application du décret et l'évaluer ;
2. Toiletter à minima le décret en supprimant la distinction sociétés cotées / non cotées ;
3. aller plus loin en modifiant les critères.



Lors de la clôture le Premier Ministre a indiqué que les **négoiations professionnelles entre partenaires sociaux** devront prendre en compte les questions de santé au travail et de risques environnementaux, en particulier dans le cadre des **instances représentatives du personnel** (IRP).

Enfin, la Ministre de l'Écologie a reçu la mission **d'augmenter d'au moins 10% ses subventions à l'ensemble du monde associatif** dès l'année prochaine.